

COMPTE-RENDU DU LUNDI 20 JUIN 2022

PRESENTS : Marie-Line GIRONDE, Jacques PIERROT, Jean PUY, Savinien DANTAN, Marie-Laure GIRONDE, Didier LAMBERT, Jérôme MAILLARD, Marie-Christine PRUNIER, Michaël PANO, Alain RENOULD.

ABSENTS EXCUSES : Jean-Louis RAES

Le maire ouvre la séance à 20 heures 30

Marie Laure GIRONDE est secrétaire de séance.

Le quorum étant obtenu, le conseil municipal peut délibérer.

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte-rendu de la réunion précédente

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

1° Décision modificative au budget 2022

Suite à une insuffisance de crédit, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de modifier comme suit le budget 2022 :

COMPTES DEPENSES

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
011	615221				Bâtiments publics	-1 000,00
023	023				Virement à la section d'investissement	1 000,00
21	2188	OPFI			Autres immobilisations corporelles	1 000,00
Total						1 000,00

COMPTES RECETTES

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
021	021	OPFI			Virement de la section d'exploitation	1 000,00
Total						1 000,00

2° Modification des statuts de la 4CVS

La révision des statuts actuels de la 4CVS a été approuvée par délibération du conseil communautaire en date du 16 novembre 2017 puis actée par arrêté préfectoral du 31 décembre 2018, suite à la procédure d'approbation par les communes.

Le Maire expose aux conseillers municipaux que le thème "Territoire de Sécurité Urbain et Rural" a été abordé lors de la conférence des Maires du 17 février dernier. Il précise que les objectifs du TSUR sont les suivants :

- Elaborer un diagnostic commun et dynamique de la délinquance de l'ensemble du territoire du TSUR, en établissant notamment une cartographie des faits : cambriolages, vols de fret, vols de véhicules, incendies volontaires, violences urbaines, vols sur exploitations agricoles, etc ;
- Renforcer les moyens d'intervention autour de l'axe sensible de la RN 4 entre Vitry-le François et Saint-Dizier, dans une logique d'action sécuritaire en profondeur, jusqu'à Bar-le-Duc et Ligny-en Barrois ;
- Consolider la dynamique de coopération, et à terme d'intégration, des dispositifs de vidéoprotection de l'ensemble du territoire du TSUR, dans l'espace urbain et rural ;
- Etudier la faisabilité, au sein des zones rurales les plus sensibles, de création de « zones rurales de sécurité (ZRS) ;
- Conforter la structuration du réseau de participation citoyenne afin d'irriguer l'ensemble du territoire d'un maillage de coopération et de partenariat entre la population et les forces de sécurité intérieure.

Ainsi, le conseil communautaire a approuvé le transfert de la compétence facultative « Prévention de la délinquance, limitée au TSUR » lors de sa séance du 24 mars 2022. Conformément aux textes en vigueur, le conseil municipal dispose de 3 mois pour donner son avis sur cette modification statutaire. Après approbation aux règles de majorité fixées, le Préfet prendra un arrêté pour acter ces modifications.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 5214-16 ;

Vula loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions

Vula loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

Vula loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

Vula loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation territoriale de la République (NOTRe)

Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

Vu l'arrêté préfectoral du 31 décembre 2018 portant modification des statuts de la 4CVS ;

Vula charte d'engagement du Territoire de Sécurité Urbaine et Rural signée par l'Etat, la communauté d'agglomération Saint-Dizier Der et Blaise, la communauté d'agglomération Bar le Duc Sud Meuse, les communautés de communes Vitry, Champagne et Der / Bassin de Joinville en Champagne / Portes de Meuse / Côtes de Champagne et Val de Saulx /Perthois, Bocage et Der ;

Vula délibération n° DE_2022_008 du 24 mars 2022 du conseil communautaire de la 4CVS approuvant la modification des Statuts de la 4CVS,

Vu le projet de statuts à intervenir ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents,

- 1- **Approuve** le transfert compétence facultative « Prévention de la délinquance, limitée au TSUR - Territoire de Sécurité Urbaine et Rurale- » à compter du 20 juin 2022 et la modification des statuts qui s'y rapporte.
- 2- **Autorise** le Maire à prendre toutes dispositions relatives à l'exécution de la présente délibération.

3° Organisation du 14 juillet 2022

Cérémonie du 14 juillet au Monument aux Morts à 11 heures 30 suivi d'un apéritif à la salle des fêtes, nous avons déjà le champagne et les brioches sont déjà commandées à la boulangerie d'Heiltz-le-Maurupt. Madame le Maire propose que les enfants chantent la Marseillaise à l'aide d'une enceinte, les enfants ont le choix entre une calculatrice ou un dictionnaire pour les élèves qui rentrent en 6^{ème} au collège.

Trois enfants sont concernés, Madame le Maire les a interrogés, deux ont choisi une calculatrice et le 3^{ème} un dictionnaire.

L'Association du comité des fêtes met à disposition un barbecue pour ceux qui sont intéressés par un pique-nique le midi (chacun ramène son repas) suivant la météo, des jeux de plein air seront organisés pour les grands et les petits (pétanque, chamboule-tout, course de sacs en toile de jute). Chacun pourra amener ses boules de pétanques, boîtes de conserves, balles et sacs.

4° Organisation repas communal

Nous proposons un animateur disponible le 24 septembre 2022 pour le repas communal : Maryline CAMPANA au tarif de 480 € (1 personne) ou 800 € (2 personnes).

Il n'y aura pas de feu d'artifice cette année par souci d'économie.

On propose de contacter le Gourmet du Jard à Saint-Dizier pour un buffet froid à 20 € par personne. La date du 24 septembre a été retenue pour ce repas (gratuit pour les habitants de Vavray, limiter le nombre d'invités à 4 personnes) et le tarif par invités à environ 30 € à revoir.

5° Contrats adjoints techniques

Madame le Maire nous lit la lettre de Monsieur MULARZ nous demandant de lui refaire un contrat de travail de 6 h hebdomadaires à la place de 25 h (vu ses problèmes de santé).

Nous attendons la réponse du comité technique afin de prendre une délibération dans ce sens.

Nous devons refaire à ce moment-là, un contrat pour Monsieur PICARD de 16 h hebdomadaires (8 mois dans l'année du 1^{er} mars au 30 octobre renouvelable chaque année).

Une réunion de conseil sera rapidement programmée dès réception du comité technique.

6° Recensement population 2023

Nous devons procéder au recensement de la population 2023 pour cela il nous faut trouver un agent parmi les habitants pour remplir cette fonction.

Il y aura deux demi-journées de formations.

L'agent recenseur sera rémunéré par la commune.

Questions diverses

Mickaël PANO expose son problème de voisinage à cause de tondeuse tard le soir.

Le bruit le dérange.

Madame le Maire propose de mettre un petit mot dans les boîtes aux lettres pour rappeler les bons usages contre les bruits de voisinage.

Monsieur PANO nous signale que la passerelle du pont de bois à côté du lagunage n'est plus praticable.

En attendant de refaire cette passerelle dangereuse, on va condamner le passage avec une chaîne et un panneau dangereux.

Marie Laure GIRONDE nous signale que la porte du lagunage ne ferme plus.